

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique
Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou



ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⵓⵔⵓⵙⵜ



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة مولود معمور تيزي وزو

Rectorat

رئاسة الجامعة

Réf : /Rect/CD/2021

064

Tizi-Ouzou, le 6 septembre 2021

Procès-verbal de la réunion du conseil de direction

L'an deux mille vingt-et-un et le six du mois de septembre à 9h50 s'est tenue à la salle de réunion sise au 6^{ème} étage de la tour rectorale sous la présidence de Monsieur le Recteur une réunion du Conseil de Direction de l'Université, ayant l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1- Utilisation de la plateforme PROGRES
- 2- Numérisation de l'université
- 3- Inscription des nouveaux bacheliers
- 4- Calendrier de finalisation de l'année universitaire
- 5- Divers

Pour commencer, Monsieur le Recteur a souhaité à tous une bonne rentrée universitaire, il a présenté ensuite l'ordre du jour et a informé le conseil de direction que le centre des réseaux manque d'ingénieurs en informatique alors que des tâches importantes lui sont confiées. De plus, après un recensement de tous les travailleurs dans le domaine de l'informatique au niveau de l'université, nous constatons que le manque concerne toute l'institution, il est donc difficile de redéployer ceux appartenant aux facultés vers ce service. Il a ensuite jugé nécessaire de commencer la réunion par un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant les primes de recherche qui, en raison de certaines anomalies, pourrait ne pas être versées à temps.

1- Prime de recherche 2019-2020

Monsieur le Recteur a insisté pour intervenir en amont pour la prime de recherche de l'année 2020 et aussi pour celle de l'année 2019, il faut absolument tout engager à temps sachant que le contrôleur financier ne tolérera aucun retard. Il a relevé par exemple une anomalie courante dans les dates de signature des autorisations pour les enseignants venant d'autres établissements. En effet, l'autorisation de leur organisme d'origine porte la date de l'année en cours alors qu'il s'agit d'une autorisation pour effectuer des travaux de recherche en 2019 ou en



2020. Il informe également les membres du conseil que trois primes de recherche ont été sollicitées dans le cadre du budget supplémentaire. Il donne ensuite la parole à M. HACHEMI sous directeur du budget et de la comptabilité pour apporter plus de précisions. Ce dernier a évoqué les points suivants :

- Concernant la prime de l'année 2019
 - o Pour la faculté des sciences biologiques et des sciences agronomiques, les dossiers et le bordereau ne sont pas en accord, le dossier doit être repris et finalisé ;
 - o Pour la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, nous avons noté une autorisation d'un doyen qui a été signée par lui-même, ainsi que certaines autorisations qui sont signées à la fin de l'année alors qu'elles devraient être signées au début. Il y a également quelques autres anomalies qui seront notifiées à la doyenne ;
 - o En ce qui concerne la faculté de médecine, il y a deux autorisations, dont celle de l'ancien doyen, qui doivent être signées par le recteur en poste à ce moment-là.
- Concernant la prime de l'année 2020, seules trois facultés ont transmis leurs dossiers, il s'agit de la faculté de génie électrique et informatique, de la faculté de génie de la construction et enfin de la faculté de droit et sciences politiques. Elles doivent les reprendre pour les vérifier et les corriger.

Ces primes seront soit payées par le service central, soit prises en charge par les facultés si la déconcentration est réalisée d'ici là.

En ce qui concerne la rectification des autorisations, nous devons vérifier si le visa du vice-recteur est accepté, cela nous donnera plus de flexibilité en cas de changement de responsables.

2- Utilisation de la plateforme PROGRES

Mme HAMOUANI, responsable de la cellule PROGRES, a pris la parole et a soulevé le problème de la faible exploitation de la plateforme PROGRES sur les trois modules effectifs que sont le module de Gestion des Ressources Humaines GRH, celui de la pédagogie et enfin le module de la post-graduation.

Pour le module GRH, la responsable a affirmé que nous bloquons même les autres institutions, lorsqu'il s'agit de mutation. Elle a également précisé que certaines facultés n'avaient pas introduit leurs effectifs, ce qui nous a valu deux avertissements de la part de la tutelle, pour cela, nous avons réalisé une opération de mise à jour pour rattraper le retard, mais il y a encore quelques anomalies. Pour ces raisons, nous n'avons pas été en mesure de répondre aux questionnaires de suivi et d'évaluation de l'utilisation de la plateforme.

Il y a également un travail à faire au niveau de la sous-direction du personnel et de la formation pour introduire les nouvelles recrues et les affecter aux facultés ainsi que pour faire un suivi et une mise à jour continus.

La cellule PROGRES est en contact avec un interlocuteur dans chaque faculté mais tout ne dépend pas d'eux, nous devons être accompagnés par les doyens, il faut absolument avoir des informations fiables en prévision du lancement du module finances qui en dépendra.

Après discussion, Monsieur le Recteur a demandé à la cellule d'établir des rapports ou des comptes rendus sur ce module afin de le finaliser, ils seront envoyés aux doyens pour ce qui

concerne les facultés et au Recteur et au Secrétaire Général pour ce qui concerne la sous-direction du personnel. Nous ferons le point dans trois semaines.

Pour le module **pédagogie**, appelé Formation et Vie Etudiante FVE, nous avons une faible exploitation au niveau des facultés. Par exemple, pour les délibérations, seul le département de chimie pour la faculté des sciences, le département d'architecture pour la faculté du génie de la construction et enfin les deux niveaux M1 et M2 pour la faculté du génie électrique et informatique ont fait des simulations de délibérations. La faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion est bien avancée et peut rattraper son retard.

Une discussion fructueuse s'en est suivie, permettant de dégager les points suivants :

- La note du contrôle continu est automatiquement comptée dans la moyenne au rattrapage, alors qu'auparavant, il y avait une case à cocher pour choisir de la comptabiliser ou non au rattrapage ;
- Il est nécessaire d'introduire d'abord les notes du S2 pour pouvoir introduire les notes de rattrapage du S1, tandis qu'il est possible de terminer un semestre avec son rattrapage avant de commencer le second.;
- Il n'est pas possible d'autoriser un étudiant qui est déjà admis dans la matière ou le semestre à passer un examen de rattrapage. Pour cela, il s'agit de se conformer à la réglementation et de demander aux enseignants de remettre les notes à temps pour délibérer pour le semestre avant d'organiser les examens de rattrapage.
- La note inférieure à 10 de l'année précédente lorsqu'elle est meilleure que celle de l'année en cours n'est pas comptabilisée. Dans ce cas, on demandera aux enseignants de l'année en cours de l'introduire (maximisation) ;
- Le problème des enseignants vacataires qui n'ont pas de compte pour saisir les notes est pris en charge, des comptes peuvent être créés pour eux ;

Après discussion, le conseil de direction demande aux facultés de procéder à l'introduction dans PROGRES de tous les étudiants de la première année de licence L1 et ceux de la première année de master M1 de l'année 2020-2021, y compris ceux qui ont été inscrits après transfert et le quota de 20% pour le master. Il a également demandé de voir avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sur les points qui peuvent être pris en charge comme la maximisation et la reprise des études des étudiants qui ont interrompu leurs études pendant plusieurs années. Il a ensuite proposé de faire le point sur la situation dans deux ou trois semaines.

3- Numérisation de l'université

La parole a ensuite été donnée à M. BELAID responsable du centre des systèmes et réseaux d'information et de communication, de télé-enseignement et de l'enseignement à distance CSRICTED qui a précisé que le centre des réseaux compte quatorze informaticiens répartis sur trois sections :

- Sections système qui s'occupe du développement Web, de la messagerie, ... ;
- Section E-learning ;
- Section Réseaux.

La section système travaille sur le nouveau site qui sera livré dans quelques semaines, le responsable a donné quelques détails sur la forme et le menu principal. La partie faculté doit être gérée par les facultés tout en gardant la même charte graphique. A cet effet, toutes les facultés ainsi que les vice-rectorats ont désigné un représentant pour gérer la partie du site qui leur sera



attribuée. En ce qui concerne la visibilité, la situation actuelle est préoccupante, il y a peu de visites, la plupart d'entre elles proviennent de facebook. Nous devons également améliorer la bibliothèque Dspace des thèses, mémoires et communications pour une meilleure visibilité de la recherche de l'université.

Pour accompagner la sous-direction du personnel et de la formation, la plateforme de recrutement Maitre-Assistant classe B et Comptable sera mise en ligne comme chaque année.

La section système a par ailleurs créé des comptes de messagerie professionnelle pour les 10733 nouveaux bacheliers orientés vers l'UMMTO, ils ont ensuite été inscrits sur la plateforme d'enseignement à distance. Un message a été envoyé aux doyens afin d'exploiter cette messagerie professionnelle et aussi de transmettre la répartition de ces étudiants par sections et par groupes pour les répartir, ils sont pour l'instant groupés par domaine.

En ce qui concerne la section des réseaux, elle a finalisé l'étude du réseau LAN Tamda et est en train de finaliser l'étude du projet de réalisation du LAN Hasnaoua I et II. Elle envisage également la réparation de la ligne Hasnaoua vers le complexe Biomédical en attendant le passage à la nouvelle technologie d'augmentation de débit promise par la tutelle. Afin de profiter de cette augmentation, le réseau doit être refait pour supporter ce flux. Toujours dans le même contexte, des arrivées sont prévues pour certaines facultés afin d'améliorer le service et éviter les pertes. En fin pour sécuriser le réseau, une installation de déploiement de la licence antivirus dans les facultés a été lancée.

Monsieur BELAID a constaté un manque d'information et a demandé aux doyens de faire circuler l'information, notamment en ce qui concerne les manifestations scientifiques, ce n'est que le jour de leur organisation au centre des réseaux que l'information parvient. Sur ce point, le vice-recteur chargé des relations extérieures a pris la mission d'expliquer aux vice-doyens chargés de la post-graduation et de la recherche scientifique la procédure à suivre.

Après discussion, le conseil de direction a décidé de relancer la cellule de numérisation et aussi la cellule d'accompagnement de l'enseignement à distance. Cette dernière a un rôle primordial et permettra de former tous les enseignants de l'UMMTO à l'exploitation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. Nous pouvons compter dans ce domaine sur le département d'informatique et le département des sciences de l'information et de la communication, qui ont déjà fait leurs preuves en matière d'enseignement à distance, notamment au début de la pandémie.

La discussion a également porté sur le renforcement du centre des réseaux en informaticiens, il s'avère que l'université ne dispose que de 147 informaticiens, sachant que les facultés n'en ont pas assez pour les redéployer. Finalement, ce seront les informaticiens de la centrale qui renforceront le centre des réseaux, nous pourrons également faire appel aux informaticiens des espaces de recherche gérés par le vice-rectorat chargé de la formation supérieure de post-graduation, de l'habilitation universitaire et de la recherche scientifique.

4- Inscription des nouveaux bacheliers

Le vice-recteur chargé de la formation supérieure du premier et deuxième cycles a d'abord rappelé qu'une journée de démonstration et d'explication a été organisée par la cheffe de service des enseignements en collaboration avec la cellule PROGRES au profit des agents des facultés chargés de recevoir les nouveaux bacheliers. Ensuite, il a rappelé la procédure d'inscription, et a indiqué que la phase des confirmations d'inscription est en cours et se terminera le 9 septembre, à partir du 11 septembre commencera la période des transferts et des cas particuliers qui se

terminera le 19 septembre, date à partir de laquelle le dépôt de dossier commencera et se poursuivra jusqu'au 30 septembre. Il a ensuite demandé aux doyens de communiquer les noms des éventuels nouveaux agents chargés de l'inscription afin de leur créer dès à présent des comptes PROGRES.

La responsable de la cellule PROGRES a soulevé le risque que le bachelier ne puisse demander un transfert que si son inscription est validée, sachant que la validation ne se fera que lorsque l'étudiant aura remis son relevé de notes du baccalauréat. Néanmoins, elle a pris en charge le problème, et a décidé de confirmer si le ministère a déjà évité cette anomalie, sinon nous nous chargerons de trouver une solution locale pour contourner cette anomalie éventuelle.

6- Calendrier de finalisation de l'année universitaire

Sur le dernier point, le vice-recteur chargé de la formation supérieure de premier et deuxième cycles a demandé aux doyens d'envoyer le protocole sanitaire spécifique à leurs facultés et également le planning de finalisation de l'année académique 2020-2021 mis à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 13h10

Le Recteur

الأستاذ : بوده أحمد
تيزي وزو
جامعة مولود معمري
تيزي وزو

